



NEUVES-MAISONS TRIATHLON 54

Maison de la Vie Associative
1, rue de la Haute Borne
54230 NEUVES-MAISONS

club@nmt54.fr
<http://www.nmt54.fr>

RÉGLEMENTATION SPORTIVE ET ORGANISATIONNELLE

Duathlon de Neuves Maisons – Dimanche 8 mars 2026

OBJET

Le **duathlon de Neuves Maisons** est une manifestation sportive organisée par le club **Neuves-Maisons Triathlon 54** (<http://www.nmt54.fr>). La manifestation compte quatre courses réparties sur la journée du dimanche 08 Mars 2026, à Neuves Maisons. Dans le cadre de l'organisation de cette manifestation, un dossier a été déposé à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. D'autre part, le Duathlon de Neuves Maisons a fait l'objet de plusieurs arrêtés municipaux. Ces arrêtés seront affichés et consultables le jour de la manifestation sur le village de l'événement.

Ce document précise la réglementation sportive et organisationnelle de cette manifestation qui est **implicitement acceptée** par tous les athlètes participants, bénévoles et publics présents.

AVANT LA COURSE

Conditions d'inscription

Les inscriptions en ligne sont ouvertes jusqu'au **06/03/2026** sur le site www.nmt54.fr. Les inscriptions se font **uniquement en ligne** par Internet. Tout bulletin transmis par courrier postal ou fourni de toute autre manière avant le jour J sera ignoré et considéré comme invalide. Il n'y aura pas d'inscriptions sur place.

Dorénavant il n'est plus nécessaire de fournir un certificat médical sous condition d'avoir répondu « NON » à toutes les questions du formulaire de santé lors de l'inscription. Les réponses fournies sont de la responsabilité de l'athlète et n'engagent aucunement la responsabilité de l'organisateur.

Si le participant devait répondre « OUI » à une question alors un **certificat médical valide** serait à fournir pour valider l'inscription (document électronique joint lors de l'inscription en ligne ou, le cas échéant, fourni en main propre lors du retrait de dossard). Un **certificat médical valide** se définit comme suit : certificat médical attestant de l'**absence de contre-indication** à la pratique “du **sport en compétition**” (ou à défaut de la discipline concernée) datant de **moins d'un an** (le jour de la manifestation).

La mention “**en compétition**” est **requise et obligatoire sous peine de refus**, par l’organisation, du document fourni ; impliquant l’interdiction pour ce participant à prendre le départ de la course sans remboursement ni aucune autre contrepartie. Ces règles s’appliquent pour les inscriptions en ligne **et** les inscriptions sur place le jour J.

Dans le cadre de la lutte contre les faux certificats médicaux, l'organisateur se réserve le droit de vérifier l'authenticité des documents fournis en cas de suspicion de fraude.



Pour participer aux courses, il est **obligatoire** de souscrire à une assurance sportive individuelle, à savoir :

- Les participants détenteurs d'une Licence **FFTRi Compétition**" sont couverts par cette licence. Il est indispensable de pouvoir la présenter (formats papier ou électronique acceptés) à l'organisateur en cas de contrôle, le jour J.
- Les participants non-licenciés "**FFTRi Compétition**" (aucune licence ou licence "Licence FFTRi Loisirs" par ex.) doivent **obligatoirement** souscrire à une assurance le jour J, via un **Pass Compétition journée**. Dans le cas contraire, le participant ne pourra pas accéder à la course. La souscription du **Pass Compétition journée** implique des frais supplémentaires par rapport au coût d'inscription, ils sont détaillés dans le tableau ci-dessous. Les **Pass Compétition journée** peuvent être souscrits lors de l'inscription en ligne sur Internet. Il faut noter qu'il y a un **Pass Compétition journée** par type de course.

Les participants mineurs doivent **obligatoirement** être en possession d'une **autorisation parentale** dûment signée. Dans le cas contraire, le participant mineur ne pourra pas accéder à la course.

Tarification des inscriptions en ligne:

Tarifs Duathlon Neuves-Maisons - Dimanche 8 mars		
Épreuves	Licencié FFTRi	Non licencié FFTRi
	Compétition	« Pass-Compétition » et Certificat médical ou Questionnaire de santé obligatoires
	Par internet	Par internet
Duathlon Jeunes 1 - 6-9 ans	10 €	10€ + 4€**
Duathlon Jeunes 2 - 10-13 ans	12 €	12€ + 4€**
Duathlon XS	16 €	16€ + 4€**
Duathlon S - Individuel	22 €	22€ + 7€**
Duathlon S - Relais duo	30 €	30€ + 4€**

coût d'inscription à l'épreuve; les frais d'inscription en ligne ne sont pas inclus dans ce tarif.

** : coût du "pass-compétition" journée, pas de frais d'inscription en ligne supplémentaire.

Conditions d'accessibilité aux épreuves du Duathlon de Neuves-Maisons :

Les conditions d'âges minimum/maximum, en fonction des formats de courses, sont les suivants :

- | | |
|---------------------------|--|
| Duathlon Jeunes 6-9 ans | : triathlètes nés entre 2017 et 2020 inclus. |
| Duathlon Jeunes 10-13 ans | : triathlètes nés en 2013 et 2016 inclus. |
| Duathlon XS | : triathlètes nés en 2014 et avant. |
| Duathlon S | : triathlètes nés en 2010 et avant. |
| Duathlon S relais | : triathlètes nés en 2010 et avant. |



Retrait des dossards :

Le retrait des dossards se fera le samedi de 16h à 18h et le dimanche dès 8h, au stade de foot de Neuves Maisons. **La présentation des pièces d'identité est requise et obligatoire pour le retrait des dossards pour tous les participants (adultes et jeunes). Les pièces d'identité acceptées sont : Carte Nationale d'Identité, Passeport et Livret de Famille (pour les jeunes).** La présentation de photocopies ou de documents électroniques (scan dans téléphone par ex.) sera tolérée.

Briefing obligatoire

Un briefing est organisé quelques minutes avant le départ officiel de chaque épreuve. L'organisateur et l'arbitre principal y communiqueront des informations importantes pour le bon déroulement des courses. La présence de tous les participants y est obligatoire.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de non-respect des consignes précisées lors du briefing.

PENDANT LA COURSE

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de pertes, vols et/ou bris de matériel avant, pendant et lors des épreuves.

Programme des épreuves :

Les distances	CAP 1	Vélo 1	CAP 2	Vélo 2	CAP 3
6-9 ans	250m	1km	250m		
10-13 ans	750m	5km	750m		
XS	2,5km	10km	1,25km		
S	2,5km	10km	2,5km	10km	2,5km

Les distances	Parc à vélo	Briefing	Départ	Remise des prix
Jeunes 1 6-9 ans	9h15-> 9h45	9h50	10h00	11h30
Jeunes 2 10-13 ans	8h15-> 9h45	10h35	10h45	11h30
XS	11h30->12h30	12h20	12h30	16h30
S	13h45->14h10	14h20	14h30	16h30
S Relais	13h45->14h10	14h20	14h30	16h30

Les parcours et les récompenses sont consultables sur le site de l'[épreuve](#).

Règlement des épreuves

L'inscription aux compétitions vaut **acceptation implicite** du présent règlement. Les athlètes se doivent donc d'en respecter les termes.

L'inscription aux compétitions vaut **acceptation implicite** du règlement de la Fédération Française de Triathlon FFTRI (disponible sur <http://www.fftri.com/reglementation-sportive>). Les épreuves sont organisées dans le respect du cahier des charges de la Fédération Française de Triathlon. Il est fortement recommandé aux athlètes d'en prendre connaissance avant le jour J. Les athlètes se doivent donc d'en respecter les termes.



Les duathlètes prenant le départ des épreuves se doivent de respecter le règlement de la manifestation (ce document) et celui de la Fédération Française de Triathlon FFTRi. En cas de non-respect des règles en vigueur, l'organisateur s'accorde le droit d'exclure l'athlète de la compétition **sans remboursement ni aucune autre contrepartie**.

Rappel de quelques règles de base pour les épreuves de duathlon :

- Les dossards devront **obligatoirement** être portés avec **3 points d'attache**. L'attache du dossard est de la responsabilité du participant, l'organisateur **ne fournira pas** d'épingles à nourrice le jour J. NB : À vélo le dossard se porte **derrière** et en course à pied il se porte **devant**.
- Les concurrents seront **responsables de leur décompte de tours vélo**. L'organisation assure uniquement des contrôles via les puces. Que ce soit à vélo ou en course, un tour manquant entraînera la disqualification tout comme un parcours coupé.
- **Parcours vélo** : Le port du casque avec **jugulaire fermée est obligatoire** dès la sortie du parc vélo et sur l'ensemble du parcours. Les épreuves se déroulent sur **routes fermées**. Il est fortement conseillé que les participants connaissent les parcours et de ce fait les points qui peuvent poser problèmes (orientation, carrefour, nombre de boucles...). Les athlètes les plus rapides pourront être amenés à doubler les personnes en fin de course, nous appelons à l'extrême vigilance de la part des personnes doublées (tenir sa droite) et aux personnes qui doublent (le faire savoir quand cela est possible et sans gêner les autres concurrents). Tout comportement dangereux et anti sportif pourra être sanctionné d'une disqualification.

Sur les courses XS et S, le drafting est autorisé et cela entraîne quelques règles supplémentaires :

- Il est interdit pour les concurrents doublés par ceux qui ont un tour d'avance de prendre abris derrière ceux-ci
 - Les prolongateurs vélo type contre la montre ou ajouts aux guidons sont interdits
 - Les roues pleines (lenticulaire, paraculaire ..) sont interdites
 - Vélos électriques interdits.
- **Course à pied** : le port du casque durant la course à pied est **strictement interdit**. Il est fortement conseillé que les participants connaissent les parcours et de ce fait les points qui peuvent poser problèmes (orientation, carrefour, nombre de boucles...).

Les athlètes doivent impérativement respecter les bénévoles, sous peine d'exclusion de l'épreuve sans remboursement ni aucune autre contrepartie. Les bénévoles sont présents sur les parcours, afin de faciliter le passage des athlètes et leur indiquer les directions à suivre.

Arbitrage

L'arbitrage des épreuves est effectué par des arbitres officiels de la Fédération Française de Triathlon. L'organisateur n'est donc aucunement responsable des décisions et pénalités émises par les arbitres. Les décisions et pénalités des arbitres ne sont aucunement contestables. Les participants qui font l'objet d'une pénalité doivent s'y soumettre sans conditions, sous peine d'exclusion de l'épreuve.

Les triathlètes doivent prendre connaissance de l'emplacement de la zone de pénalité, en amont des épreuves.

Sécurité sur les parcours

Afin d'assurer au mieux la sécurité des participants, un certain nombre de mesures ont été prises par l'organisateur :

- Des bénévoles signaleurs seront présents sur les parcours vélo et course à pied, aux points stratégiques des parcours. Il est fortement conseillé que les participants connaissent les parcours et de ce fait les points qui peuvent poser problèmes (orientation, carrefour, nombre de boucles...). Les bénévoles ne remplacent aucunement les autorités de circulation et, de ce fait, ne pourraient être responsables en cas de non-respect par le participant des **règles de circulation** en vigueur.



- Les parcours vélo et course à pied sont fléchés au sol.
- Un médecin et une équipe de secouristes sont présents sur place le jour de la manifestation.

Droit à l'image

L'inscription aux épreuves, vaut comme acceptation de cession du droit à l'image. À ce titre, l'organisateur se réserve le droit de disposer des images prises lors de la manifestation, comme bon lui semble.

APRÈS LA COURSE

Conditions de classement et de récompenses

Le chronométrage des épreuves a été délégué à une société spécialisée. L'organisateur n'est donc pas responsable en cas de problèmes liés au chronométrage et au classement.

Les classements sont validés par les arbitres officiels présents le jour de la manifestation. L'organisateur n'est donc pas responsable en cas de problèmes liés aux erreurs de classement.

Dans le cas où, un athlète ne peut être présent à la remise des récompenses, celle-ci ne pourra être réclamée ultérieurement. L'organisateur pourra alors en disposer comme bon lui semble.

Conditions de remboursement

Sur demande écrite du concerné, l'organisateur procédera au remboursement des inscriptions (**50%** du montant total), **uniquement** pour des raisons médicales et sur présentation d'un **certificat**. Tout autre motif de désistement ne sera pas valable et de ce fait n'entraînera pas le remboursement de l'inscription.

Seule une raison médicale motivée et certifiée peut donner lieu à une procédure de remboursement des frais d'inscriptions. Sont, de ce fait, exclues toutes autres raisons comme : exclusion du participant par l'organisation, participant non-partant, mauvais temps, annulation de la manifestation pour des raisons de sécurité ou de force majeure, modification des formats d'épreuves pour des raisons de sécurité ou de force majeure... Cette liste n'est pas exhaustive.

Gabriel Gottscheck
L'organisateur



Neuves-Maisons Triathlon 54
N°Club : 05060
1 Rue haute borne
54230 Neuves-Maisons
club@nmt54.fr

